

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 novembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 34

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, François PEDRONO 4^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Jacques MARIE 7^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Régine CURZYDLO 10^{ème} Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO, 5^{ème} Vice-Président, Guillaume CAPARD, Jean-Claude GAUDE, Miriam GUERARD, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Patrice ROBERT, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Florence GALERANT, pouvoir à Véronique BOURNE, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D153_181122

STADE DU COMMANDANT HÉBERT - RÉALISATION D'UNE PISTE D'ATHLÉTISME
Marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre
Autorisation

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a autorisé, le 24 juin 2022, le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée, concernant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une piste d'athlétisme au sein du stade du Commandant Hébert à Deauville.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 22 juillet 2022 au Journal d'Annonces Légales BOAMP et sur la plate-forme dématérialisée, avec une remise des offres fixée le 9 septembre 2022 à 12h00.

La Commission d'Attribution des Marchés s'est réunie le 20 octobre 2022 afin de prendre connaissance de l'analyse des 5 offres reçues dans les délais.

Après avis de ses membres, la Commission d'Attribution des Marchés a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- l'entreprise OSMOSE INGÉNIERIE pour un montant de 49 800 € HT soit 59 760 € TTC, forfait de rémunération provisoire, qui représente un taux de 2,49 % de l'enveloppe prévisionnelle fixée à l'Acte d'Engagement,

Le coût prévisionnel définitif sera établi selon les modalités du C.C.A.P. (Cahier des Charges Administratives Particulières).

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation du marché avec ladite entreprise dont le siège social est situé 23 rue d'Isly à ROUBAIX (59100),
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation du marché avec l'entreprise OSMOSE INGÉNIERIE, sise 23 rue d'Isly à ROUBAIX (59100), pour un montant de 49 800 € HT (quarante-neuf mille huit cent euros hors taxes) soit 59 760 € TTC (cinquante-neuf mille sept cent soixante euros toutes taxes comprises), forfait de rémunération provisoire, qui représente un taux de 2,49% (deux virgule quarante-neuf pour cent) de l'enveloppe prévisionnelle fixée à l'Acte d'Engagement.

Le coût prévisionnel définitif sera établi selon les modalités du C.C.A.P. (Cahier des Charges Administratives Particulières).

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



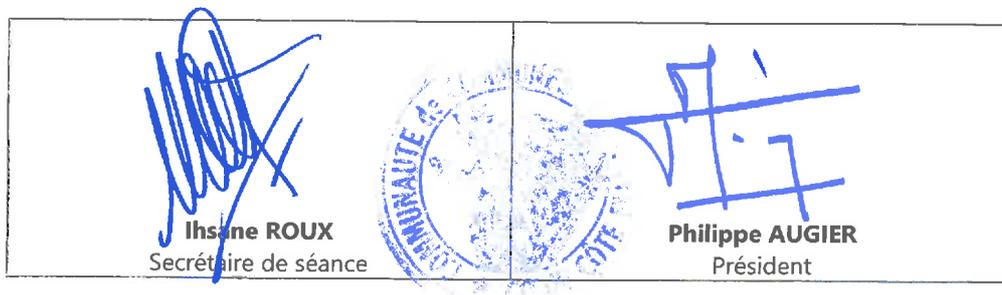
HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

